



## Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

### Commerce des produits biologiques : Ottawa laisse tomber le Québec

**Magog, le 16 septembre 2009** – Après trois années de promesses répétées de la part du gouvernement canadien de tenir compte des acquis du Québec en matière de réglementation biologique, Ottawa laisse tomber le Québec. La Filière biologique du Québec vient en effet de recevoir une autre réponse négative concernant sa demande de reconnaissance d'équivalence de sa norme au plan fédéral. La présidente de la Filière, M<sup>me</sup> France Gravel, s'exprime ainsi : « L'industrie biologique québécoise s'est fait mener en bateau depuis trop longtemps déjà. Il est temps que cette mascarade finisse et que le secteur biologique ait l'assurance d'une reconnaissance immédiate, pleine et entière de ses acquis normatifs dans le cadre d'une entente d'équivalence Québec/Canada. »

M<sup>me</sup> Gravel est d'autant plus étonnée qu'en juin 2009, le ministre d'État à l'Agriculture, M. Jean-Pierre Blackburn, avait déclaré sur les ondes de Radio-Canada que « la norme québécoise était supérieure à la norme canadienne... et que des discussions étaient en cours avec le gouvernement du Québec pour régler ce contentieux. » Or, le directeur du Bureau biologique Canada, M. Michel Saumur, refuse d'entendre les demandes du Québec et d'accorder à l'industrie l'équivalence de sa norme, alors que son bureau a déjà répondu favorablement à cette même demande de la part du gouvernement américain.

Pourtant, au Québec, il y a un large consensus sur la valeur de l'encadrement réglementaire québécois, qui a fait ses preuves depuis plus de dix ans. Tant le gouvernement du Québec que l'ensemble des partenaires du secteur biologique reconnaissent la légitimité de la demande d'équivalence, car près de 80 % des entreprises commercialisent leurs produits sur le marché québécois sur la base de cette norme. La nouvelle réglementation canadienne va donc obliger les entreprises québécoises à fonctionner avec une deuxième norme pour avoir accès au marché canadien.

La présidente de la Filière bio rappelle que l'impact sur les entreprises est considérable. Elle déplore d'autant plus cette situation étant donné que : « Le Québec, a toujours mis généreusement son expertise au service du Canada pour doter le pays d'un système de contrôle qui réponde aux besoins du secteur et des consommateurs de produits biologiques. Par conséquent, il aurait pu s'attendre à un juste retour des choses. Tel n'est pas le cas, au contraire! L'attitude fermée du Bureau biologique du Canada devant nos demandes d'accommodement raisonnable fait du Québec le grand perdant dans ce dossier, car c'est la seule province canadienne à s'être dotée d'un système de contrôle obligatoire de l'appellation biologique. »

Devant cette impasse, la Filière biologique du Québec s'adresse cette fois aux deux paliers de gouvernement pour qu'ils s'entendent pour reconnaître le plus rapidement possible la norme biologique québécoise comme équivalente à la norme canadienne. Il est grand temps de faire preuve d'équité dans ce dossier.

-30-

Source : Alain Rioux  
Directeur général  
819 847-2676

Information : Camille Dufresne  
Agente de communication  
[Info@filierebio.qc.ca](mailto:Info@filierebio.qc.ca)